



Déclaration liminaire de la FSU
au Comité Technique Spécial Académique (Services)
du 7 mars 2016



Nous avons réussi à éviter le pire scénario - la fusion des académies de Lille et d'Amiens - mais nous restons vigilants et mobilisés et nous avons raison car aucun moyen supplémentaire pour le fonctionnement de la nouvelle région académique n'est prévu alors que 2 nouveaux services sont créés : le service pour les affaires régionales (SAR) et le service inter académique chargé du contrôle budgétaire et administratif des établissements d'enseignement supérieur (SIASUP). Ces opérations doivent réglementairement être réalisées, mais à plafond d'emplois constant au niveau de la région académique.

Les compétences de l'académie d'Amiens restent les mêmes, 90% de nos missions n'ont aucun lien avec les compétences de la région, et il n'est pas question pour nous de faire courir de nouveaux risques à nos services et aux conditions d'exercice de nos missions. Les services de l'éducation nationale doivent s'adapter à la nouvelle carte des collectivités territoriales, mais il n'est pas question pour nous de laisser faire n'importe quoi, d'ouvrir la voie à de nouveaux affaiblissements de nos services, à de nouvelles dégradations de nos conditions de travail, à de nouvelles réductions d'effectifs... En cohérence avec ce que nous avons défendu depuis le début concernant la réforme territoriale appliquée à l'organisation de l'éducation nationale, nous demeurons opposés aux services inter académiques et à toutes autres mutualisations éventuelles. D'ailleurs, pourquoi les deux services inter académiques seraient-ils implantés à LILLE ?

Nous rappelons qu'à l'ordre du jour du CTMEN du 17 décembre dernier figurait la question des moyens administratifs prévus pour la rentrée 2016 dans les EPLE (+ 70 au programme 141) et les services (+ 30 au programme 214). Comme chaque année, le SNASUB-FSU a défendu la nécessité d'en recréer de manière suffisante pour répondre aux besoins et vigoureusement critiqué l'insuffisance de créations (100 postes) prévue au budget 2016.

Alors que les services déconcentrés ont été les plus durement touchés par la purge que représentent les suppressions d'emploi dans la période 2004-2012, ces 30 créations sont non seulement insuffisantes mais se traduiront surtout par 0 création pour notre académie. Pourtant, vous connaissez la situation extrêmement difficile de la DSDEN de l'Aisne - et aussi de la DSDEN de l'Oise de ce point de vue. Nous continuerons d'exiger des créations d'emplois administratifs pour les services, pour améliorer significativement les conditions de travail des personnels !

Nous souhaitons revenir sur la mise en œuvre du RIFSEEP dans notre académie. On trouve dans les services académiques de nombreux adjoints administratifs. Leurs missions relèvent quasi exclusivement des missions statutaires du corps des SAENES. Lors des différents groupes de travail sur le sujet, nous avons proposé à la direction académique de ne retenir qu'un seul groupe pour établir la cartographie des fonctions des ADJAENES. Tous dans le même groupe, pour reconnaître globalement l'ensemble des agents du corps et prendre en compte le décalage entre statut et missions, avec un montant d'IFSE revalorisé pour TOUS, quel que soit le grade occupé. Malheureusement, la direction académique a fait un autre choix budgétaire en mettant à égalité indemnitaire les personnels logés des établissements scolaires avec les personnels non logés - faisant fi de la valeur de l'avantage en nature conféré par le logement de fonction dans l'appréciation de la rémunération globale annuelle des agents.

Cela ne nous semble pas juste puisque justement très probablement financé par l'absence de revalorisation significative pour les ADJAENES et par la disparition de la prime de fin d'année académique.

De fait, pour les adjoints administratifs, le groupe 1 de la cartographie académique ne concernera finalement que quelques dizaines d'agents (avec une IFSE de 233,33) alors que plus de 600 ou 700 collègues relèveront du groupe 2 (IFSE = 215,25).

La mise en œuvre de l'état d'urgence sur le territoire national depuis novembre 2015 a eu pour effet immédiat de renforcer le plan Vigipirate au rectorat d'Amiens et il est probable que cet état soit prolongé jusqu'au 26 mai 2016.

Seule l'entrée principale du rectorat reste ouverte et cela nous semble extrêmement dangereux en cas d'incendie. Par ailleurs, beaucoup de collègues du rectorat sont privés de l'accès direct à la gare puisque la grille de fer est en permanence baissée. La sécurité est déjà assurée en temps habituel puisqu'un badge est nécessaire pour rentrer dans les locaux rectoraux par cette issue et il ne nous semble donc pas souhaitable que cet accès soit à ce jour encore condamné.

Nouveau Secrétaire Général Adjoint

Le 14 décembre dernier, le nouveau directeur des ressources humaines a prit ses fonctions au rectorat d'Amiens. Le choix a été fait de remplacer l'appellation « DRRH » (Directeur des Relations et des Ressources Humaines) par DRH (Directeur des Ressources Humaines) : quelle en est la raison ?